

L'HOMME

L'Homme

Revue française d'anthropologie

163 | juillet-sptembre 2002

De la légende au mythe. Parole, langue et pensée

Roland Viau, *Femmes de personne. Sexes, genres et pouvoirs en Iroquoisie ancienne*

Montréal, Les Éditions du Boréal (diff. Seuil), 2000, 323 p., bibl., index, tabl., schémas, pl.

Alain Testart



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/12541>

ISSN : 1953-8103

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 21 juin 2002

Pagination : 260-261

ISBN : 2-7132-1771-7

ISSN : 0439-4216

Référence électronique

Alain Testart, « Roland Viau, *Femmes de personne. Sexes, genres et pouvoirs en Iroquoisie ancienne* », *L'Homme* [En ligne], 163 | juillet-sptembre 2002, mis en ligne le 10 juillet 2007, consulté le 03 mai 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/12541>

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.

© École des hautes études en sciences sociales

Roland Viau, *Femmes de personne. Sexes, genres et pouvoirs en Iroquoisie ancienne*

Montréal, Les Éditions du Boréal (diff. Seuil), 2000, 323 p., bibl., index, tabl., schémas, pl.

Alain Testart

- 1 NOUS AVIONS longuement salué dans les colonnes de cette revue¹ le premier ouvrage de Roland Viau, *Enfants du néant...* Mais ce nouveau livre n'a pas le souffle du précédent. Nous en discernons mal les conclusions, encore moins les apports. En revanche, nous y relevons un certain nombre de défauts.
- 2 L'affirmation (p. 206) selon laquelle « en Iroquoisie ancienne, le mariage n'est pas [...] accompagné de transactions prenant la forme conventionnelle d'une dot ou d'une compensation matrimoniale » est erronée. La phrase de Joseph-François Lafitau citée par Roland Viau à l'appui de son affirmation et relative au seul bois de chauffe n'est qu'une toute petite partie de la description, autrement complexe, par cet auteur, des « cérémonies du mariage » chez les Hurons. L'apport de bois de chauffe fait partie des obligations de l'épouse vis-à-vis de ses beaux parents une fois le mariage conclu, tout comme la fourniture des produits de la chasse par le mari². Mais pour que le mariage ait lieu, il faut d'abord fournir « des colliers de porcelaines, des pelleteries, quelques couvertures de fourrure et d'autres meubles d'usage, qui vont aux parents de la fille »³. C'est exactement ce que l'on appelle dans toute l'ethnologie, depuis qu'elle existe, une compensation matrimoniale ou un prix de la fiancée, laquelle transaction est suivie chez ces mêmes Hurons, toujours d'après Lafitau, d'autres transactions répétées dans l'un et l'autre sens, exactement comme on le voit dans tant de sociétés. Quant à ce que Lafitau appelle des « colliers de porcelaines », il en fait ailleurs⁴ une description très détaillée dans laquelle n'importe qui, familier de l'ethnographie américaniste, reconnaîtra des *wampum* : ils servent au « commerce », sont une sorte de monnaie et, toujours en suivant Lafitau, sont thésaurisés. En bref, il a complètement échappé à Viau qu'il existait une

richesse chez les Iroquoiens et qu'elle intervenait dans les affaires matrimoniales. C'est assez grave puisque l'on voit difficilement comment on peut conduire une discussion sur la condition de la femme sans tenir compte du fait qu'un mari paie pour acquérir une épouse, ce pour quoi les auteurs anciens (ce n'est pas notre point de vue mais il faut en tenir compte) parlaient « d'achat » de la femme.

- 3 La façon dont Viau rend compte des travaux de ses prédécesseurs est parfois surprenante. Judith K. Brown, par exemple, est tancée vertement pour avoir fait une recherche insuffisante, et tendancieuse, sur les activités économiques de la femme iroquoise (p. 49). Nous ne sommes pas, quant à nous, n'étant pas spécialistes des Iroquois, à même d'en juger. Mais nous sommes en droit d'attendre de celui qui la critique qu'il présente un tableau plus satisfaisant du rôle économique des femmes iroquoises, ce que Viau ne fait en aucune façon. Je crois d'ailleurs qu'il méconnaît complètement le point clé de l'argumentation de Brown qui était loin d'être naïf : ce n'était pas de l'importance de la contribution des femme à la production dont elle parlait, car ce n'est jamais cela qui fonde une supériorité (sinon l'ouvrier serait dans notre société supérieur au spéculateur), mais du « contrôle qu'elles exerçaient sur les réserves et de leur droit à les distribuer »⁵. C'est-à-dire finalement de leur place dans les phénomènes de distribution et de redistribution. Nuance et différence capitales. Les femmes iroquoises avaient-elles la haute main sur les réserves ? Je crois que Viau a oublié de poser la question.
- 4 Ce désintérêt marqué pour l'économie va de pair avec un désintérêt égal pour le juridique. Il arrive pourtant que certaines notations simples fournissent comme une indication chiffrée de l'infériorité de la condition féminine : ainsi, par exemple, ce principe bien connu du droit islamique selon lequel une femme ne vaut que la moitié d'un homme. Chez les Iroquoiens la hiérarchie est inverse : « Pour un Huron tué [...] on se contente d'ordinaire de trente présents ; pour une femme, on en demande quarante » (p. 64). Mais cette observation ethnographique d'un père jésuite de la première heure – elle est confirmée par bien d'autres – ne suscite pas de commentaire particulier de la part de Viau qui se contente d'écrire qu'elle ne vient « que confirmer le fait que nous nous trouvons bel et bien en présence d'une entité sociale où le passé, le présent et l'avenir passaient d'abord par les liens généalogiques féminins » (*ibid.*). Formule bien compliquée pour rappeler que la société iroquoise était matrilineaire, mais l'explication que propose l'auteur est fort peu explicative puisque l'on connaît de par le monde de très nombreuses sociétés matrilineaires, mais fort peu dans lesquelles la femme est plus valorisée que l'homme.
- 5 Ce qui ne laisse pas d'étonner dans ce livre, enfin, est que la question de la matrilocalité y soit si peu discutée, à peine mentionnée. Un peu d'ethnographie comparée, et un peu de réflexion, auraient permis de s'apercevoir que les deux peuples à propos desquels la position relativement élevée de la femme a été le plus âprement débattue sont les Iroquois et les Minangkabau, deux peuples qui sont à la fois matrilineaires et matrilocaux⁶, configuration finalement assez rare dans le monde. Or une telle configuration permet aux sœurs de rester solidaires, en corésidence et avec communauté de biens, tandis que les frères se trouvent dispersés par leur mariage. Que ce soit là un des facteurs qui assure à la femme une certaine éminence dans la société, voilà une question qui n'est ni discutée ni posée.

NOTES

1. Alain Testart, Compte rendu de Roland Viau, *Enfants du néant et mangeurs d'âmes. Guerre, culture et société en Iroquoisie ancienne* dans *L'Homme*, 1999, 152 : 191-193.
 2. Joseph-François Lafitau, *Mœurs des sauvages américains comparées aux mœurs des premiers temps*, I, Paris, François Maspero, 1983 (2 vol.).
 3. *Ibid.* : 150.
 4. *Ibid.* : 103.
 5. Judith K. Brown, « Iroquois women. An ethnohistoric note », in Rayna R. Reiter, *Toward an Anthropology of Women*, New York & London, Monthly Review Press, 1975 : 250.
 6. Je distingue, bien sûr, matrilocal et uxorilocal.
-

AUTEUR

ALAIN TESTART

CNRS, Laboratoire d'anthropologie sociale, Paris.